

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2526

18 septembre 2014

### SOMMAIRE

<b>BDF Invest S.A.</b> .....	<b>121213</b>	<b>Holly Tree Immobilier S.A.</b> .....	<b>121208</b>
<b>Corpus Sireo Investment Residential No. 14 S.à r.l.</b> .....	<b>121219</b>	<b>Home Maritime S.A.</b> .....	<b>121208</b>
<b>Cross Advisor</b> .....	<b>121217</b>	<b>Horus Trading S.à r.l.</b> .....	<b>121209</b>
<b>Financière Saint-Jean S.A.</b> .....	<b>121245</b>	<b>Huber Lux Financing Co. S.à r.l.</b> .....	<b>121203</b>
<b>FinDeal Advisers</b> .....	<b>121220</b>	<b>Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l.</b> ..	<b>121204</b>
<b>Finsign S.A.</b> .....	<b>121230</b>	<b>Hydrover Holdings S.A.</b> .....	<b>121205</b>
<b>Fortune Real Estate</b> .....	<b>121223</b>	<b>I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A.</b> .....	<b>121209</b>
<b>GER LOG 2 S.A.</b> .....	<b>121202</b>	<b>IDEPA Investissements S.A.</b> .....	<b>121210</b>
<b>GER LOG 4 S.A.</b> .....	<b>121202</b>	<b>IDJ S.à r.l.</b> .....	<b>121248</b>
<b>GER LOG 5 S.A.</b> .....	<b>121203</b>	<b>IECG Sarl</b> .....	<b>121211</b>
<b>Ger Log 6 S.A.</b> .....	<b>121203</b>	<b>I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.</b> .....	<b>121210</b>
<b>Ger Log 7 S.A.</b> .....	<b>121204</b>	<b>I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l.</b> .....	<b>121211</b>
<b>Ger Log 8 S.A.</b> .....	<b>121204</b>	<b>I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l.</b> .....	<b>121211</b>
<b>Ger Log 9 S.A.</b> .....	<b>121205</b>	<b>Imek Fensterbau S.à r.l.</b> .....	<b>121248</b>
<b>Gernest S.A.</b> .....	<b>121212</b>	<b>Immo-Croissance SICAV-FIS</b> .....	<b>121209</b>
<b>Great American Stores</b> .....	<b>121243</b>	<b>Immo-Croissance SICAV-FIS</b> .....	<b>121210</b>
<b>H3 Group s. à r.l.</b> .....	<b>121209</b>	<b>ImmoParis S.A.</b> .....	<b>121208</b>
<b>Halian PSF S.à r.l.</b> .....	<b>121206</b>	<b>ING (L) FLEX</b> .....	<b>121211</b>
<b>Halso Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>121206</b>	<b>International Investment Advisors S.A.</b> ..	<b>121209</b>
<b>Hao Investments S.à r.l.</b> .....	<b>121206</b>	<b>IntroMax S.A.</b> .....	<b>121210</b>
<b>Harze JY s.à r.l.</b> .....	<b>121207</b>	<b>IntroMax S.A.</b> .....	<b>121210</b>
<b>Hatrick Lux No. 2 S.à r.l.</b> .....	<b>121205</b>	<b>Investec GLL Deutschland 1</b> .....	<b>121211</b>
<b>Hatrick Lux No. 4 S.à r.l.</b> .....	<b>121206</b>	<b>King Cobra XXIII S.à r.l.</b> .....	<b>121248</b>
<b>Hausmann Holding S.A.</b> .....	<b>121207</b>	<b>Kompil S.A.</b> .....	<b>121207</b>
<b>H.B.N. Services S.A.</b> .....	<b>121202</b>	<b>LNS Investments S.A.</b> .....	<b>121248</b>
<b>HDF Group International S.A.</b> .....	<b>121207</b>	<b>Presidential Properties K3 S.à r.l.</b> .....	<b>121243</b>
<b>Heron City S.à r.l.</b> .....	<b>121207</b>	<b>R.S. S.à r.l.</b> .....	<b>121228</b>
<b>Hiael S.à r.l.</b> .....	<b>121208</b>	<b>Sof-10 Enterprise Lux S.à r.l.</b> .....	<b>121232</b>

**GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.804.750,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014101152/22.

(140120914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.858.310,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014101153/22.

(140120912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101170/10.

(140121532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 439.850,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014101154/22.

(140120948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 484.650,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014101155/22.

(140120947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Huber Lux Financing Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014101181/10.

(140120491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 526.550,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.888.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014101156/22.

(140120946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 271.080,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.179.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014101157/22.

(140120945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.758.939.525,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101182/10.

(140121058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 211.950,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014101158/22.

(140120964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Hattrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.325.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mai 2014*

En date du 28 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Frank Gordon BITTER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 mai 2014;
- de nommer Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Raymond P. SHARPE
- Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Hattrick Lux No. 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014101177/22.

(140121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Hydrover Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.415.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101183/10.

(140120800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 432.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.327.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mai 2014*

En date du 28 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Frank Gordon BITTER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 mai 2014;

- de nommer Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Raymond P. SHARPE

- Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014101179/22.

(140121246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Halian PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 136.576.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101184/10.

(140120120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Halso Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.788.

—  
Les statuts coordonnés au 27 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014101174/11.

(140120209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Hao Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.592.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hao Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101176/11.

(140121051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Harze JY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 131.378.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101186/10.

(140121515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Hausmann Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.287.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101187/9.

(140120733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**HDF Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 153.117.

La société a été constituée par acte notarié en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1115 du 28 mai 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HDF GROUP INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014101188/13.

(140120632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 161.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101189/9.

(140120326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Kompil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 172.741.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3017 du 13 décembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOMPIL S.A.

Référence de publication: 2014101277/13.

(140120631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Holly Tree Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 118.578.

Par la présente, je soussignée Ella SHILINA, née le 29 juillet à Chourab, domiciliée à 2A/46, route d'Eselsborn L-9706 CLERVAUX, donne ma démission de la

HOLLY TREE IMMOBILIER S.A.

2A/46, route d'Eselsborn

L-9706 CLERVAUX,

n° RCSL: B 118 578

en ma qualité d'Administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 3 juin 2014.

Ella SHILINA.

Référence de publication: 2014101191/15.

**Hiael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101190/9.

(140121580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Home Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014101193/10.

(140120323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Immoparis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.940.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juin 2014 que:

1. Les démissions de Monsieur Benoît BAUDUIN et de Monsieur Luc GERONDAL, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.

2. Ont été nommées, en tant qu'administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Madame Christelle MATHIEU, née le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Virton (Belgique) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101219/20.

(140120519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Horus Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.983.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101194/9.

(140120025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**H3 Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.911.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101195/10.

(140120199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.501.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101196/10.

(140121307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

—  
Les comptes consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2014.

*Pour IMMO-CROISSANCE SICAV-FIS*

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014101200/15.

(140121255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**International Investment Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.717.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101204/10.

(140120855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101197/9.

(140120412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes statutaires annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2014.

Pour IMMO-CROISSANCE SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014101201/15.

(140121256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**IntroMax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101207/10.

(140121185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**IntroMax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101208/10.

(140121186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.277.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101213/10.

(140120707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101198/9.

(140120427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101199/9.

(140120421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Investec GLL Deutschland 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 158.087.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Jörg FUCHS

Gérant

Référence de publication: 2014101210/12.

(140120027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**IECG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 174.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Monsieur Abou Eddahadj CERRA CHERAKA

Gérant

Référence de publication: 2014101216/12.

(140120973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**ING (L) FLEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2014101224/12.

(140120181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

**Gernest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 14.755.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GERNEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 64 du 22 mars 1977. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2010, publié au Mémorial, C, numéro 2080 du 5 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bernard THUYSBEART, domicilié à 3090 Overijse (Belgique), Smetslaan.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Décision sur la dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de leurs pouvoirs.
- 3.- Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la filiale de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateurs:

- a) Monsieur Bernard Thuysbaert, domicilié à 3090 Overijse (Belgique), Smetslaan 23, né à Leuven le 29 avril 1967.
- b) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
- c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962;  
formant «le collège des liquidateurs».

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Les Liquidateurs sont autorisés d'effectuer, à leur discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux liquidateurs.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation également la filiale de la Société à savoir la société SOCIETE NOUVELLE DE PARTICIPATIONS S.A. en abrégé S.N.P. S.A. et confère tous pouvoirs aux liquidateurs pour représenter la société GERNEST S.A. en tant qu'actionnaire unique lors de l'assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour la dissolution de ladite société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, B. THUYSBEART, A. DE MURGA, F. DE MURGA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31250. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101159/69.

(140121073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**BDF Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 188.545.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

La société ARCHON S.à r.l. établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.198,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

**Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «BDF Invest S.A.».

**Art. 3.** La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sans valeur nominale. Le capital autorisé est fixé à soixante et un mille euros (61.000.- EUR) représente par six cent dix (610) actions sans valeur nominale. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts ainsi qu'il est précisé dans l'article 14. En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq années à partir de la date de publication des présents Statuts au mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraires. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des statuts.

**Art. 7.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 8.** Les actions sont librement cessibles. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de(s) l'actionnaire(s), à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

#### **Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le conseil d'administration détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11.** En cas de pluralité d'actionnaires, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par le président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil d'administration doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demande.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution. Elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 12.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 13.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle se tiendra au siège de la Société le dernier lundi du mois de juin à 18 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 14.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que (s'il y a lieu) les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) aux comptes envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

#### **Surveillance de la Société**

**Art. 17.** La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique.

La durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique.

#### **Dividendes - Réserves**

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

Le reste du bénéfice sera à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dividendes intérimaires**

**Art. 19.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 21.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Loi Applicable**

**Art. 22.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Libération - Apports*

Les 31.000.- (trente et un mille) actions ont été souscrites par ARCHON S.à r.l., prénommée et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Est/Sont nommé(s) administrateur(s):

- Monsieur Stéphane Broussaud, administrateur de sociétés, né le 12 octobre 1976 à Paris (France) demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg

3) Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PHOENIX DRONE S.à.r.l. établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.516

4) Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2019.

5) Le siège social de la Société est établi au 19, côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2014. LAC/2014/32014. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100811/219.

(140121252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

#### **Cross Advisor, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 188.510.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thierry NATAF, consultant, né le 8 juin 1961 à Suresnes (France), demeurant au 2 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Cross Advisor.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de conseil économique au Luxembourg et à l'étranger.

La société également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder ou participer à la gestion d'autres sociétés.

D'une manière générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Thierry NATAF, prénommé.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

##### *Frais*

Les frais, honoraires, débours que la société devra supporter à sa charge sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

##### *Décisions de l'associé unique:*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est fixé au L-1411 Luxembourg, 2 rue des Dahlias.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry NATAF, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter la Société par sa signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. NATAF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28.05.2014. Relation: LAC/2014/24759. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27/05/2014.

Référence de publication: 2014100872/112.

(140120589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

#### **Corpus Sireo Investment Residential No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.419.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dritten Tag des Monats Juli.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Léonie Grethen, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1) CORPUS SIREO Investment Residential GmbH, eine nach deutschem Recht bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701 eingetragen (hiernach "Gesellschafter 1")

und

2) CORPUS SIREO Investment Residential Holding GmbH & Co. KG, eine nach deutschem Recht bestehende Kommanditgesellschaft mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D-50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26442 eingetragen, durch den Gesellschafter 1 in seiner Eigenschaft als Komplementär handelnd (hiernach "Gesellschafter 2" und gemeinsam mit dem Gesellschafter 1 als die "Gesellschafter" bezeichnet).

Die Gesellschafter werden infolge privatschriftlicher Vollmachten durch Peter F. Bonert, Rechtsanwalt, mit professioneller Anschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vertreten, die der Notariellen Urkunde beigefügt bleiben.

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie die alleinigen Gesellschafter von CORPUS SIREO Investment Residential No. 14 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (Société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 4a, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen im Luxemburger Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 130.419 (die "Gesellschaft"), sind und das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft halten. Die Gesellschaft wurde am 1. August 2007 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, gegründet, was im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) Nummer 2027 vom 19. September 2007 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 30. Juni 2014 durch notarielle Urkunde der beurkundenden Notarin verändert, die noch nicht im Luxemburger Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) veröffentlicht ist (die "Notarielle Urkunde").

Die Gesellschafter, vertreten wie oben beschrieben, ersuchen den Notar, einen Formfehler in den Definitionen der Präambel der Notariellen Urkunde wie folgt zu berichtigen:

"Sind erschienen:

1) CORPUS SIREO Investment Residential GmbH, eine nach deutschem Recht bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D - 50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 66701 eingetragen (hiernach "Gesellschafter 1")

und

2) CORPUS SIREO Investment Residential Holding GmbH & Co. KG, eine nach deutschem Recht bestehende Kommanditgesellschaft mit Gesellschaftssitz in 186, Aachener Straße, D - 50931 Köln, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26442 eingetragen, durch den Gesellschafter 1 (wie hiervoor definiert) in seiner Eigenschaft als Komplementär handelnd (hiernach "Gesellschafter 2" und gemeinsam mit dem Gesellschafter 1 als die "Gesellschafter" bezeichnet)."

Der Vertreter erklärt, dass mit Ausnahme der hiervoor genannten Punkte die Notarielle Urkunde unverändert bleiben soll.

#### *Ausgaben*

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf fünfhundert Euro veranschlagt.

Worüber die gegenwärtige notarielle Urkunde am eingangs erwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den erschienenen Vertreter, der dem Notar von seinem Vornamen, Nachnamen, Familienstand und seiner professionellen Adresse her bekannt ist, hat dieselbe Person zusammen mit Uns, dem beurkundenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31318. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 10. Juli 2014.

Référence de publication: 2014100925/58.

(140120200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

#### **FinDeal Advisers, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 176.649.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of "FinDeal Advisers", a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 8<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated June 10<sup>th</sup>, 2013, number 1365,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.649 (hereafter the "Company").

The meeting was presided by Mrs Anne-Sophie DECAMPS, notary clerk, professionally residing at Luxembourg, as chairman of the general meeting, which also appoints as secretary.

The chairman and the Secretary appointed Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing at Luxembourg, as scrutineer of the general meeting.

The Board being constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by an amount of one hundred fifty thousand one hundred euro (EUR 150,100.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to two hundred thousand one hundred euro (EUR 200,100.-), by the issue of one thousand five hundred and one (1,501) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares of the Company (the “New Ordinary Shares”).

2. Subscription and payment.

3. Subsequent modification of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay annexed to the deed with which it will be registered.

Said proxies given by the represented shareholder, after having been initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay annexed to the deed.

III. The whole share capital of the Company being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary.

The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolved to increase the share capital by an amount of one hundred fifty thousand one hundred euro (EUR 150,100.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to two hundred thousand one hundred euro (EUR 200,100.-), by the issue of one thousand five hundred and one (1,501) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares of the Company (the “New Ordinary Shares”).

*Second resolution:*

*Subscription of the New Ordinary Shares:*

The one thousand five hundred and one (1,501) new ordinary shares have been subscribed as follows:

- Five hundred (500) ordinary shares for Mrs. Véronique TRAUSCH, residing at 2 rue des Roses L-2445 Luxembourg;
- Five hundred (500) ordinary shares for Dr. Ion FLORESCU, residing at 2, rue des Roses L-2445 Luxembourg; and
- Five hundred and one (501) ordinary shares for “Grant Thornton Participations” a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (RCS Luxembourg B 183.650).

All powers are granted to the Board of Directors to make the changes to the register of shareholders of the Company pursuant to the aforesaid increase in share capital.

*Payment of the New Ordinary Shares:*

All the New Ordinary Shares have been fully paid-up in cash by the aforesaid subscribers, so the amount of one hundred fifty thousand one hundred euro (EUR 150,100.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

*Third resolution:*

Consequently, the general meeting decides to modify the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at two hundred thousand one hundred euro (EUR 200,100.-) divided into two thousand and one (2,001) registered ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.”

There being no other business, the meeting was adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred seventy-two euro (EUR 1,472.-).

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «FinDeal Advisers», ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 juin 2013, sous le numéro 1365,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 176.649 (la «Société»).

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mme Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se nomme également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de cent cinquante mille cent euros (150.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux cent mille cent euros (200.100,- EUR) par la création et l'émission de mille cinq cent une (1.501) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions Ordinaires»).

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont représentées à l'assemblée, les actionnaires représentés déclarent qu'ils ont été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante mille cent euros (150.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, à deux cent mille cent euros (200.100,- EUR) par la création et l'émission de mille cinq cent une (1.501) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions Ordinaires»).

#### *Deuxième résolution:*

##### *Souscription des Nouvelles Actions Ordinaires:*

Les mille cinq cent une (1.501) actions ordinaires nouvellement émises ont toutes été souscrites comme suit:

- Cinq cents (500) actions ordinaires par Mme Véronique TRAUSSCH, demeurant au 2 rue des Roses L-2445 Luxembourg;

- Cinq cents (500) actions ordinaires par Dr. Ion FLORESCU, demeurant au 2, rue des Roses L-2445 Luxembourg; et

- Cinq cent une (501) actions ordinaires par «Grant Thornton Participations» une société anonyme ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (RCS Luxembourg B 183.650).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour opérer les modifications sur le registre des actionnaires de la Société suite à la prédite augmentation de capital social.

*Libération des Nouvelles Actions Ordinaires:*

Toutes les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire par les prédicts souscripteurs, de sorte que le montant de cent cinquante mille cent euros (150.100,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social de la société est fixé à deux cent mille cent euros (200.100,- EUR) représenté par deux mille une (2.001) actions actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cent soixante-douze euros (1.472,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-S. DECAMPS, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., LE 22.04.2014. Relation: LAC/2014/18626. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.04.2014.

Référence de publication: 2014101039/149.

(140121259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Fortune Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.522.

—  
STATUTEN

Im Jahr zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

PARETO Beteiligungen GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und wirksam bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in ABC-Straße 45, 20354 Hamburg, Deutschland und im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg eingetragen unter der Nummer HRB 125142,

hier vertreten durch Andrea München, geb. am 23. August 1979, mit Geschäftsanschrift in Westhafenplatz 1, 60323 Frankfurt am Main, aufgrund einer privatschriftlichen, am 25. Juni 2014 erteilten Vollmacht.

Die vorbezeichnete Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ erteilt wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erklärt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit errichtet wird, zu beurkunden:

**Kapitel 1. Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer**

**Art. 1. Form, Gesellschaftsname.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "Fortune Real Estate" (nachfolgend die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

**Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft wird in der Gemeinde Niederanven errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, der Verwaltungsrat ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde Niederanven zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, vom Verwaltungsrat getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jedweder Form an bestehenden oder zu gründenden in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Tätigkeiten im In- oder Ausland ausüben:

- den Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen durch Geldeinlage, Übertragung von Vermögensgegenständen, Verschmelzung oder auf jede andere zulässige Art und Weise;
- die Gründung von Gesellschaften oder Unternehmen;
- die Kreditaufnahme jeglicher Art unter allen rechtlich zulässigen Bedingungen, und insbesondere die Ausgabe von Schuldtiteln jeglicher Art;
- den Abschluss oder die Beteiligung an Finanzierungen oder die Einräumung von Sicherheiten für eigene Zwecke oder zugunsten von Gesellschaften oder Unternehmen, an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;
- die Kreditgewährung in jedweder Form an Gesellschaften oder Unternehmen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;
- Studien durchführen und technische, rechtliche, buchhalterische, finanzielle, kommerzielle und administrative oder geschäftsführungsbezogene Unterstützungsleistungen für Rechnung der Gesellschaften oder Unternehmen, in denen sie direkt oder indirekt Beteiligungen hält, die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind oder für Rechnung Dritter.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Die Gesellschaft tätigt keine Transaktionen, die dazu führen, dass ihre Tätigkeit als im Bereich des Finanzsektors regulierte Tätigkeit angesehen wird.

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer errichtet.

## Kapitel II. Stammkapital, Geschäftsanteile

**Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Geschäftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Geschäftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

**Art. 6. Änderungen des Stammkapitals.** Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

**Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen.** Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

**Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.

**Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen.** Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingeschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer

solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

**Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen.** Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben.

### Kapitel III. Geschäftsführung

**Art. 11. Geschäftsführung.** Die Geschäfte der Gesellschaft werden, außer wenn es nur einen Alleingesellschafter gibt, von mindestens zwei Geschäftsführern geführt, die einen Verwaltungsrat bilden, der zwingend in zwei Kategorien von Geschäftsführern, bezeichnet als "Geschäftsführer der Kategorie A" und "Geschäftsführer der Kategorie B", aufgeteilt ist.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser Einzelgeschäftsführer sämtliche Befugnisse des Verwaltungsrats.

Bei mehreren Geschäftsführern wird jeder Geschäftsführer entweder als Geschäftsführer der Kategorie A oder als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt und bezeichnet. Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt.

Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellt, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Verwaltungsratssitzungen.

Der Verwaltungsrat wählt aus der Mitte seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmgleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen des Verwaltungsrats.

In Abwesenheit des Vorsitzenden bestimmen die anderen Geschäftsführer einen Vorsitzenden pro tempore, der die entsprechende Sitzung leitet, mit einfacher Stimmenmehrheit der bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen oder andere vom Verwaltungsrat näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat trifft sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der Sitzungseinladung angegebenen Ort.

Einladungen zu Verwaltungsratssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vom Verwaltungsrat gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Verwaltungsratssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Verwaltungsratssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen. Eine Verwaltungsratssitzung, die über derartige Kommunikationsmittel abgehalten wurde, gilt als in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, darunter mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen des Verwaltungsrats werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, vorausgesetzt dass mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B den Beschlüssen zugestimmt haben.

Die Beratungen des Verwaltungsrats werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Verwaltungsratssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

**Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer.** Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen dem Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer bei einem Alleingesellschafter zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

**Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

**Art. 14. Übertragung von Befugnissen.** Der Verwaltungsrat oder der Einzelgeschäftsführer kann eine Person, einen Gesellschafter oder einen Nichtgesellschafter, als ständigen Vertreter der Gesellschaft bei Unternehmen ernennen, in denen die Gesellschaft Mitglied des Geschäftsführungsorgan ist. Dieser ständige Vertreter soll mit dem notwendigen Ermessen ausgestattet handeln, jedoch im Namen und für die Gesellschaft und die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Mitglied des Geschäftsführungsorgans eines solchen Unternehmens binden.

**Art. 15. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers.** Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

**Art. 16. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

#### Kapitel IV. Gesellschafterversammlungen

**Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen.** Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss, bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.

Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

### **Kapitel V. Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 18. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern der Verwaltungsrat nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 19. Gewinnverwendung und -verteilung.** Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls der Verwaltungsrat auf der Basis einer vom Verwaltungsrat oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

### **Kapitel VI. Auflösung - Liquidation**

**Art. 20. Auflösungsgründe.** Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Konkurs eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

**Art. 21. Liquidation.** Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

### **Kapitel VII. Anwendbares Recht**

**Art. 22.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

#### *Übergangsregelungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Zeichnung - Zahlung*

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von PARETO Beteiligungen GmbH vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Beschluss des alleinigen Gesellschafters*

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

- (1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als gemeinschaftliche Geschäftsführer bestellt:
  - Silvia Wagner, mit Geschäftsadresse in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,
  - Manuel Scheer, mit Geschäftsadresse in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,

- Rolf Zarnekow, mit Geschäftsadresse in Valentinskamp 70, 20355 Hamburg, Deutschland.

(2) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

#### *Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

WORÜBER Urkunde aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: A. München et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. LAC/2014/31302. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101046/264.

(140120785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

---

### **R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7415 Brouch, 29, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.550.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

Monsieur Rogerio JORGE DA SILVA, cuisinier, née à Montemor-O-Velho (Portugal) le 5 septembre 1966, demeurant à L-7566 Mersch, 2, rue Comte Thiery (ci-après le «Comparant»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de «R.S. S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Boevange-sur-Attert.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Monsieur Rogerio JORGE DA SILVA, pré-qualifié, CENT ..... 100 parts sociales  
TOTAL: CENT ..... 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2014.

*Frais*

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

*Avertissement*

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

*Décisions de l'associée unique*

1) Est nommé gérant de la Société et ce, pour une durée indéterminée, Monsieur Rogerio JORGE DA SILVA, pré-qualifié,

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-7415 Brouch, 29, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R. JORGE DA SILVA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 juillet 2014. Relation: MER / 2014 / 1351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101545/121.

(140121169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Finsign S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.857.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINSIGN S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56857, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 42 du 31 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 654 du 26 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 477.000 pour le réduire de son montant actuel de EUR 517.000 à EUR 40.000 et allocation du montant de réduction au compte courant associé;

2. Transfert du siège social de L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, à Preganziol (Trévis, Italie) Via Terraglio, 193;

3. Modification afférente de la forme légale, de la dénomination et de la durée de la société;

4. Modification de l'objet social conformément à la législation Italienne;

5. Adoption des nouveaux statuts;

6. Démissions des administrateurs actuels et du réviseur d'entreprise;

7. Nomination d'un administrateur unique pour une durée Indéterminée;

8. Pouvoirs

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social de EUR 517.000 subdivisé en 1000 actions de EUR 517 est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant existant et représentée tel qu'il en résulte de l'expertise effectuée par le commissaire au compte, jointe à l'acte, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, le président illustre les raisons selon lesquelles il est nécessaire d'effectuer la réduction du capital social à la suite de la cessation de l'activité et du changement de siège social en Italie et, conséquemment, la transformation de la société en société à responsabilité limitée avec adoption des statuts de société correspondants à la réglementation du Pays d'adoption et, donc, le renouvellement des postes sociaux.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 477.000 pour le réduire de son montant actuel de EUR 517.000 à EUR 40.000. Le nouveau capital social établi est intégralement libéré et attribué aux associés en proportion de la valeur des apports actuellement détenus.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de la réduction du capital social s'élevant à EUR 477.000 au compte courant associé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, vers Preganziol (Trévis, Italie) Via Terraglio, 193.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier la forme juridique de la Société pour adopter la forme juridique italienne de Société à la Responsabilité Limitée (SRL) selon l'article 2462 du code civil italien et d'établir la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2020. Le terme de chaque exercice social est fixé au 31 décembre de chaque année, et celui en cours se terminera le 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINSIGN SRL.

*Quatrième résolution*

L'objet social repris à l'article 2, est confirmé aux termes suivants:

«La société a comme objet la prise en charge, seulement dans un but de stable investissement et non de placement sur le marché, d'intérêts et participations soit directement, soit indirectement, dans d'autres sociétés ou entreprises de n'importe quelle nature, dans les limites indiquées à l'art. 2361 C.C., consentir des garanties, nantissements, cautions, garanties en général, même en faveur de tiers. La prise en charge de participations qui comportent une responsabilité illimitée doit être délibérée par l'assemblée des associés.»

121232

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les nouveaux statuts de la Société en langue italienne conforme à la législation italienne, dont une copie est annexée à l'acte, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels:

- Monsieur Nicolas MILLE;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN;
- Monsieur Christian BÜHLMANN;

Ainsi que de la démission de Trustconsult Luxembourg S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société, en lui donnant pleine et entière décharge pour la gestion passée.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société pour une durée indéterminée Madame MARISA GRAZIATI, née à Trévis (I) le 7-12-1962 et résidante à Trévis, via Verdi, 2/A, Code Fiscal GRZ MRS 62T47 L407A, qui accepte sa nomination.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de donner mandat à l'administrateur unique nommé, pour:

- déposer chez un notaire italien toute la documentation nécessaire pour l'inscription de la société au Registre des Entreprises chez la Chambre de Commerce, Industrie et Agriculture (CCIA) de Treviso (Italie);
- faire des déclarations et, auprès de n'importe quel bureau italien, toute démarche nécessaire à la reconnaissance de la société en Italie, y compris toute demande de nomination d'un expert chez le Tribunal italien pour l'estimation du capital social.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014101064/104.

(140120965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Sof-10 Enterprise Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.503.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-10 Polish Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 24<sup>th</sup>, 2014.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Enterprise Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company’s board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “share premium account”) of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

**Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on

a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

#### **Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SOF-10 Polish Investments S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deux juillet,  
par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU

SOF-10 Polish Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 24 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Entreprise Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SOF-10 Polish Investments S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12,500 euros (douze mille cinq cents EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

- (i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2014. LAC/2014/31567. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101639/586.

(140120387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Presidential Properties K3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Great American Stores).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.642.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July.

Before the undersigned, Maître Roger Arrensдорff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Presidential Properties Limited, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 177616,

here represented by Mr Patrice Gallasin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 June 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith. Such appearing party is the sole shareholder of GREAT AMERICAN STORES, a private limited liability company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500,- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B122.642, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 236 dated 23 February 2007 and lastly amended by a deed enacted by the same notary on 11 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 630 dated 23 March 2009 (the "Company").

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. Presidential Properties Limited is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");
- II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each;
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the company to Presidential Properties K3 S.à r.l. and subsequently to change article 3 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Presidential Properties K3 S.à r.l.”

*Estimate of costs*

The costs which the Company incurs by reason of the present changes of the articles of association are estimated at seven hundred ten euro (EUR 710.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Verhandelt zu Luxemburg, am ersten Juli.

Vor uns, dem unterzeichneten Notar, Roger Arrensdorff, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Erschien:

Presidential Properties Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht der Britischen Jungferninseln mit Sitz 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Britische Jungferninseln und eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Registernummer 177616,

hier vertreten durch Herrn Patrice Gallasin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 17. Juni 2014, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der GREAT AMERICAN STORES, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz 2A, Rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels und Gesellschaftsregister unter Nummer B122.642, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 27. November 2006 durch Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 23. Februar 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 236, und deren Satzung gemäß notarieller Urkunde vom 11. Februar 2009, veröffentlicht am 23. März 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 630, durch denselben Notar zuletzt abgeändert wurde (die Gesellschaft).

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, Folgendes zu beurkunden:

- I. Presidential Properties Limited ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft (die Alleinige Gesellschafterin);
- II. das Stammkapital der Gesellschaft liegt gegenwärtig bei zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) bestehend aus einhundert (100) Anteilen mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);
- III. die Alleinige Gesellschafterin fasste folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Namen der Gesellschaft in Presidential Properties K3 S.à.r.l. umzuändern und infolgedessen Artikel 3 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen Presidential Properties K3 S.à.r.l.“

#### *Kostenschätzung*

Die durch die Gesellschaft zu tragenden Kosten, welche im Zusammenhang mit vorliegenden Satzungsänderungen entstehenden, werden auf siebenhundertundzehn Euro (EUR 710,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der Erschienenen in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass bei Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung der Urkunde haben der Bevollmächtigte der Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Familienstand und Wohnort bekannt, zusammen mit uns, dem unterzeichneten Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 31172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101167/83.

(140120751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Financière Saint-Jean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.536.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze le douze juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La Société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FINANCIERE SAINT-JEAN S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut ainsi constituer, acquérir et mettre en valeur tous brevets; déposer et exploiter toutes marques de fabrique, tous procédés brevetables et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) la société «ARIELLE COMPANY LIMITED», préqualifiée:	
MILLE CINQ CENT CINQUANTE .....	1.550 actions
2) la société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», préqualifiée:	
MILLE CINQ CENT CINQUANTE .....	<u>1.550 actions</u>
TOTAL: TROIS MILLE CENTS .....	3.100 actions

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
  - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020: la société «AUDITEX, S.à.r.l.», établie à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B.91559.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2014. Relation: MER/2014/1200. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101063/155.

(140120990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**IDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.400.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.850.

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 juillet 2014 la décision suivante a été prise:

- Election du commissaire aux comptes suivant à compter du 11 juillet 2014 pour une durée indéterminée:

Euraudit S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B42889, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDJ S.à r.l.  
Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2014101214/16.

(140120489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**LNS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 170.155.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2014*

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 19.06.2014 de la société LNSINVESTMENTS S.A. il a été décidé:

Révocation de Madame Kristine Vanaga, comme administrateur de catégorie B avec effet du 14.05.2014;

et nomination de Monsieur Gareth Stuart Pugh, Royaume-Uni, née le 7 juin 1970 à Edinburgh, Royaume-Uni, adresse professionnelle 4, Rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme administrateur de catégorie B avec effet du 19.06.2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2019.

Luxembourg, le 11.07.2014.

Référence de publication: 2014101319/15.

(140120624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**King Cobra XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.453.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014101272/11.

(140120962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

**Imek Fensterbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 121.081.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101217/10.

(140120782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.